



# Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence École du Petit-College

Le lundi 16 mai 2022

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été actualisé et approuvé par le conseil d'établissement le 18 mai 2022. La version intégrale du plan de lutte de l'école est disponible sur notre site Internet :

## Actions réalisées en 2021-2022 :

Animation du programme Vers le pacifique jusqu'à la 6e année. Animation du programme « L'intimidation à notre école, on n'en veut pas, qu'on se le dise! » en 4e. et animation du programme « Gang de choix » en 6e année.

Gestion des crises et conflits au quotidien.

Formation des membres du personnel et du service de garde sur le programme Intervention 100% (mode virtuel) et formation des enseignants du 3e cycle sur le programme Vers le pacifique.

Favoriser un temps calme dans chaque classe (retour récréation, retour dîner) et installation d'un coin calme dans certaines classes (avec élèves à besoins particuliers).

Formation de l'ensemble du personnel de l'école sur le programme de soutien au comportement positif.

Enseignement explicite des comportements attendus relatifs au code de vie (Programme Soutien aux comportements positifs) ainsi que le visionnement de différentes capsules vidéos.

Informations aux parents au sujet du programme SCP.

Présence de zones de jeux pour augmenter la bienveillance ainsi que prévenir des conflits

Remise mensuelle de certificats pour valoriser les qualités de l'apprenant.

Reconnaissance des comportements attendus par des célébrations individuelles, de classe et d'école.

Sondage, auprès des élèves, sur le sentiment de sécurité à l'école. (SÉVI)

Enseignement des différents jeux sur la cour de récréation par les enseignants d'éducation physique.  
Horaire structurée pour certains élèves pour les récréations et sur l'heure du dîner

## Impacts de nos actions :

Appropriation d'un langage commun relatif à la résolution de conflits et conscientisation à la violence et à l'intimidation.

Diminution du nombre de conflits sur les cours de récréation.

Augmentation du sentiment de sécurité des élèves par la mise en place de mesures d'encadrement.

Valorisation des comportements attendus (système SCP)

## Actions prévues pour 2022-2023 :

Poursuite du programme SCP ( programme PEP: programme d'encadrement positif).

Mise en place d'animateurs sur les cours de récréation afin de mieux encadrer les jeux de ballon.

Animation du programme Vers le pacifique jusqu'à la 6e année. Animation du programme « L'intimidation à notre école, on n'en veut pas, qu'on se le dise! » en 4e. et animation du programme « Gang de choix » en 6e année.

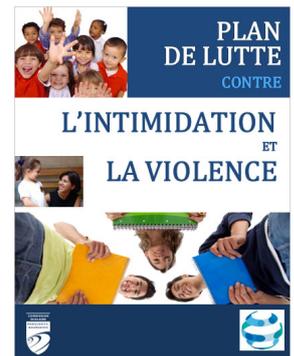
Activité de réinvestissement et lancement du programme Vers le pacifique pour prévenir la violence verbale ( mots roches et mots plumes)

Création d'un mur pour mettre l'accent sur les différents thèmes du mois en lien avec le programme Vers le pacifique.

Ajout d'une personne ciblée pour la résolution de conflits aux récréations (2e intervenant)

Activités structurées sur le temps du dîner

Création d'une adresse courriel ainsi que deux boîtes de dénonciation pour dénoncer les situations de violence: jedisstop@csmb.qc.ca



Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.



## Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

## Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour